

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 7 décembre 2021**

CP2021\_12\_21  
id. 6102

*Le 7 décembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BERTELLI (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

**DÉLIBÉRATION**

**PROGRAMMATION DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION  
(PTI) ET DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION  
(PDI) 2021**

---

La politique d'insertion du Département s'appuie sur deux outils de planification :

- Le pacte territorial d'insertion (PTI) pour tout public en situation de précarité,
- Le programme départemental d'insertion (PDI) dédié à l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Le pacte territorial d'insertion et le programme départemental d'insertion, arrivés à leur terme au 31 décembre 2020, ont été reconduits pour la période 2021-2023 et assortis d'une nouvelle programmation validée lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif le 21 avril 2021.

Afin de renforcer la programmation PTI en matière de linguistique, d'établir un niveau de proximité auprès des publics concernés et de couvrir le territoire départemental, un nouvel appel à projets « linguistique-français langue étrangère », initié par le Département, a été proposé.

La publication a été faite du 13 septembre 2021 au 13 octobre 2021 sur le site du Département, relayé sur celui de la Préfecture. Le 14 octobre 2021, un comité de présélection s'est réuni afin d'examiner les réponses des opérateurs. Le financement des actions retenues est assuré sur les fonds propres du Département avec le soutien financier de l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Cet appel à projet est le fruit d'une collaboration étroite entre les services du Département, de l'État et la plateforme d'évaluation et d'orientation des formations linguistiques, pilotée par l'association CIBC. Sa mise en place fin février 2019, initiée par le Département via un appel à projets en concertation avec les services de l'État dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), a pour objectif de mesurer les modalités pédagogiques les plus efficaces pour les publics visés. La plateforme évalue le niveau du stagiaire avant l'entrée en formation, l'oriente vers l'organisme de formation le plus pertinent en terme de besoins et le réévalue en fin de formation afin de s'assurer d'une montée en compétences.

Le service insertion, en lien avec les services de l'État, évalue régulièrement avec le CIBC les effets de cette nouvelle organisation.

Les évaluations du CIBC, sur l'ensemble du Département, font de cette plateforme un véritable observatoire permettant de proposer des appels à projets précis sur des territoires bien définis justifiant la mise en place d'actions de linguistique sur ces secteurs.

Dans le cadre du PTI, le CIBC, ayant rempli ses objectifs en 2019 et 2020, a fait l'objet d'un nouveau conventionnement pour la période 2021-2023 avec un objectif de 700 évaluations par an et une enveloppe budgétaire annuelle de 65 000 € (soit un coût par bénéficiaire de 92,86 €). Pour 2021, à mi-octobre, les objectifs sont quasiment atteints : 631 évaluations effectives et 100 programmées jusqu'à la fin novembre.

La demande en termes de formations linguistiques étant croissante, l'opérateur démontre qu'il est en capacité de proposer une augmentation de son objectif initial annuel, impliquant une hausse du coût de l'action, afin de répondre aux besoins en linguistique des publics, de leur permettre d'intégrer une formation dans les meilleurs délais ainsi qu'une montée en compétences. Le financement est assuré sur les fonds propres du Département avec le soutien financier de l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Enfin, la nouvelle programmation PTI et PDI 2021 est complétée par les actions retenues dans le cadre du financement du fonds social européen (FSE) et pour lesquelles le Département est sollicité pour apporter un cofinancement sur ses fonds propres.

### **Programmation 2021 des actions PTI prises en charge par la collectivité :**

Au titre de l'appel à projets PTI, le comité de pré-sélection a retenu 2 actions qui représentent un montant de 41 880 € pour 48 accompagnements renforcés de 3 mois (annexe n° 1), portées par l'AFTRAM et l'INSTEP.

### **Modification des objectifs de réalisation et de financement du CIBC :**

Pour l'année 2021, il est proposé d'augmenter le nombre d'évaluations annuelles, soit un objectif de 204 évaluations et de revoir de fait à la hausse l'enveloppe budgétaire annuelle à hauteur de 18 943,44 € (92,86 € x 204), soit un coût annuel de l'action porté à 83 943,44 €, par le biais d'un avenant d'objectifs et financier (annexe n° 3).

### **Programmation des opérations FSE sollicitant un cofinancement du Département :**

Les actions retenues dans le cadre du financement FSE ont été validées par la commission permanente le 14 septembre 2021.

Deux opérateurs sollicitent un cofinancement par le Département pour la mise en place de leurs actions à hauteur de 20 % du coût de l'action :

- 1 action au titre du PTI pour un montant de 7 500 € pour 18 parcours de 3 mois (annexe n° 1) ;

- 1 action au titre du PDI pour un montant de 1 254,51 € pour 25 parcours de 6 mois (annexe n° 2).

### **Modalités de conventionnement :**

Les opérateurs ayant répondu à l'appel à projets PTI et ceux bénéficiant d'un cofinancement dans le cadre du FSE seront conventionnés pour l'année 2021. Il en est de même pour l'avenant du CIBC.

Au vu des éléments relatifs à la politique départementale d'insertion, les subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2021 et à la décision modificative 2021, selon la ventilation suivante :

- à l'article 657424 sous fonction 561 PTIN21 :

Code opération PTIN 21	329 181,00 €
Engagé au budget primitif	303 830,00 €
Engagé à la présente commission permanente	7 500,00€
Disponible	17 851,00 €

- à l'article 657424 sous fonction 564 RSAA21 :

Code opération RSAA21	301 255,00 €
Engagé au budget primitif	299 999,55 €
Engagé à la présente commission permanente	1 254,51 €
Disponible	0,94 €

- à l'article 657424 sous fonction 564 SPAU21 :

Code opération SPAU21	463 701,00 €
Engagé au budget primitif	343 061,00 €
Engagé à la présente commission permanente	60 823,44 €
Disponible	59 816,56 €

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 21 avril 2021 relative à la programmation pacte territorial d'insertion – programme départemental d'insertion 2021-2023,

Vu la délibération du 14 septembre 2021 relative à la programmation du fonds social européen,

Vu l'avis du comité de présélection du 14 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve, selon les modalités susvisées, la programmation 2021 des actions du pacte territorial d'insertion (PTI) et du programme départemental d'insertion (PDI) tels que présentés dans les tableaux récapitulatifs joints en annexes n° 1 et n° 2 ;
- Approuve, telles que ci-annexées (annexes n° 4 et n° 5) les conventions type du pacte territorial d'insertion et le programme départemental d'insertion 2021-2023 à conclure avec chacune des structures partenaires concernées ;

- Approuve, selon les modalités susvisées et tel que présenté en annexe n° 3, l'avenant d'objectifs et financier à conclure entre le Département de Tarn-et-Garonne et l'association CIBC ;
- Approuve le cofinancement des actions financées par le fonds social européen ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les documents découlant de cette présente décision ;
- Ratifie l'inscription des crédits correspondants pour un montant total de 69 577,95 €.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Le Président,

Michel WEILL